



REGLEMENT RANDO L'UNITY ROLL'

Art. 1 : PARTICIPATION :

La participation à « L'UNITY ROLL' », randonnée en Roller, implique l'acceptation par chaque inscrit du présent règlement. Chaque participant devra prendre le départ de la randonnée dans le meilleur esprit sportif. Il s'engage en s'inscrivant à l'épreuve :

- à prendre connaissance du présent règlement,
- à respecter l'itinéraire de l'épreuve et les directives imposées par les staffeurs,
- à respecter l'environnement et les consignes de sécurité.

Art. 2 : ORGANISATION DE L'EPREUVE

1. UNITY ROLLER (88) organise le dimanche 22 mai 2016, une manifestation sportive appelée « L'UNITY ROLL' » sous forme d'une randonnée. Cette randonnée n'a pas pour but d'établir un record de vitesse, mais doit être une balade à caractère amicale, ayant pour simple objectif de rassembler des adeptes, pratiquants et passionnés de roller. Elle est ouverte à tous les pratiquants du roller, et/ou adhérents, licenciés et non licenciés d'un club de Roller, sans distinction de catégories club.

2. LE PARCOURS est organisé de la façon suivante :

Départ du parking de la Rotonde (7 Rue Pierre de Coubertin) à THAON-LES-VOSGES (88) pour un parcours de 26 kms (plan joint en annexe).

Coordonnées GPS point de départ : Lat.: 48°14'44.755" N - Long.: 6°25'39.989" E

Le niveau requis est Vert / Bleu: C'est-à-dire **patineur débutant sachant freiner et ayant un peu d'endurance (pas de difficultés particulières sur le parcours mises à part les quelques descentes d'écluses)**.

L'accueil des participants est à partir 09h00. Café et gâteaux offerts.

Le départ de la randonnée est prévu à 09h30, et le retour vers 12h00.

3. LE RESPONSABLE de la manifestation est UNITY ROLLER.

La structure support, par l'intermédiaire de son représentant, a toute autorité :

- Pour annuler ou interrompre l'épreuve, s'il estime que la manifestation ne se déroule pas dans des conditions de sécurité suffisantes (en cas de forte pluie par ex).
- Pour refuser ou exclure la participation d'une ou plusieurs personnes dans le cas où elle(s) représenterait (ent) un risque pour elle(s) même(s) ou vis-à-vis des autres participants. Dans ce sens, les participants veilleront à rester prudents et devront porter leurs protections (**casque obligatoire** au minimum) tout le long du parcours.
- Même si les traversées seront sécurisées, le code de la route est à respecter impérativement, principalement lors des passages aux intersections.

4. Un POINT DE RAVITAILLEMENT (boissons et petites collations offertes) est prévu au milieu du parcours.

Art. 3 : INSCRIPTIONS

1. L'INSCRIPTION est de 5 € par personne.

Les randonneurs pourront se préinscrire à l'avance en renvoyant par courriel à **unity.roller@gmail.com** la fiche d'inscription ci-jointe ou s'inscriront sur place le jour de la randonnée.

2. TOUS LES PARTICIPANTS doivent impérativement bénéficier d'une assurance en responsabilité civile individuelle ou être licenciés à la FFRS.

Tous les participants de moins de 18 ans devront être impérativement accompagnés d'un adulte représentant légal responsable. A défaut, ils devront disposer d'une autorisation parentale écrite, à présenter à l'organisateur.

En arrivant au point de départ, chaque randonneur devra remplir une fiche d'inscription et s'acquitter des frais de participation.

Tout au long de cette journée, les participants seront encadrés par des équipes de staffeurs chargés de votre sécurité. Merci de respecter leurs directives.

Art. 4 : DROIT à L'IMAGE

Chaque inscrit ou accompagnant autorise le club organisateur, la fédération ou ses organes déconcentrés (ligue ou comité départemental), à utiliser sur ses supports de communication, toutes photos prises durant la journée entière, à des fins exclusives de promotion de ses activités et à des fins non commerciales. Ce droit est effectué à titre gratuit.

Avis important :

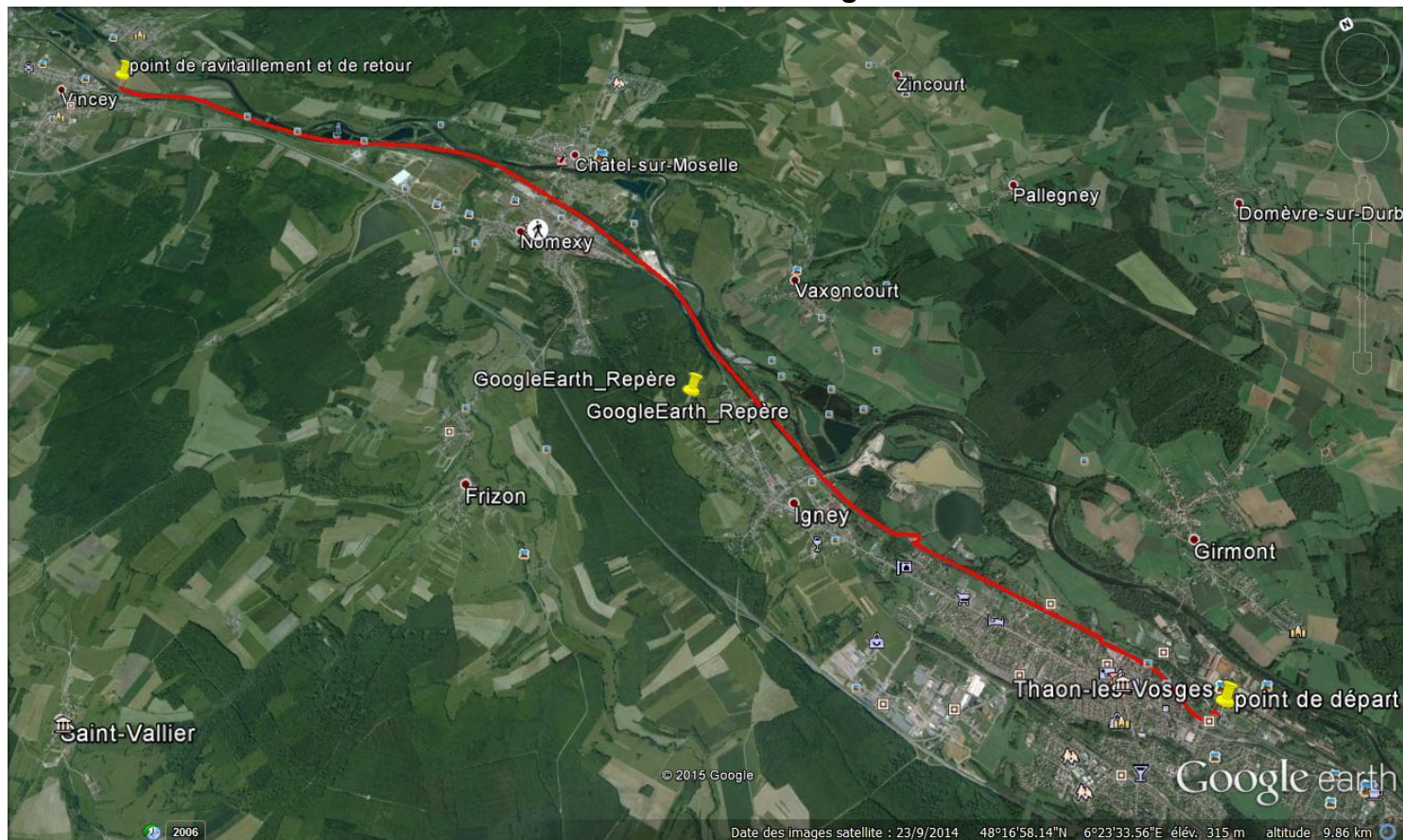
Merci de ne pas dégrader les abords. Ne pas fumer pendant la procession, ni allumer de feu sur le parcours. Ne pas jeter de détritrus, bouteilles, papiers ou autres déchets. Des poubelles seront présentes le long du parcours, au point de ravitaillement et à l'arrivée. Dans le même état d'esprit, merci de respecter les passants et autres personnes présentes sur la voie verte et de partager ces endroits en toute amitié.

Pour tout renseignement ou toute question, veuillez contacter :

Laurent ZYGMANIAK
(Vice-Président)
unity.roller@gmail.com
06 78 14 32 43
<http://www.unity-roller.fr>

Plan du parcours

Allez / retour sur la voie verte entre Thaon-les-Vosges et Portieux – 26 kms





Fiche de préinscription

A renvoyer à **unity.roller@gmail.com**

(NB : l'inscription sur place le jour de la randonnée est possible)

Nom :

Prénom :

Age :

N° de licence (FFRS) :

Autorisation parentale

Je soussigné(e) autorise mon
enfant mineur (nom-prénom) à participer à la
randonnée « L'UNITY ROLL' » du 22 mai 2016 organisée par le club UNITY ROLLER.

En cas d'accident pendant la randonnée, j'autorise les encadrants à prendre les mesures d'urgence nécessaires pour mon enfant mineur, notamment en ce qui concerne l'évacuation et l'hospitalisation.

N° téléphone de la personne à contacter en cas d'urgence :

En cas d'accident

En cas d'accident pendant la randonnée, j'autorise les encadrants à prendre les mesures d'urgence nécessaires, notamment en ce qui concerne l'évacuation et l'hospitalisation.

Nom, Adresse, Téléphone du médecin traitant :

Indications médicales particulières (Allergies,)

N° téléphone de la personne à contacter en cas d'urgence :

Je déclare avoir pris connaissance du règlement de la randonnée et m'engage à le respecter.

*Le port du casque est **obligatoire**, les autres protections (coudes, poignets, genoux...) sont recommandées.*

Date et Signature
(Participant ou représentant légal)